

1966. Grève des ouvrières de la FN, à Herstal

Marie-Thérèse Coenen

« *Nous n'avons même pas le salaire de gamin* ». Le 16 février 1966, trois milles ouvrières de la Fabrique nationale d'armes de guerre à Herstal arrêtent le travail. Elles réclament une augmentation de 5 francs et l'application du principe « A travail égal, salaire égal ». Cette grève de femmes durera douze semaines atteignant ainsi une ampleur exceptionnelle dans les annales ouvrières.

Le Traité de Rome adopté, en 1957, oblige les six pays membres à respecter dans un délai de 5 ans, le principe de l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes pour un même travail (article 119). En Belgique, les négociations salariales relèvent des secteurs professionnels. Les écarts entre les salaires minimum masculin et féminin tendent à se réduire mais en 1966, l'égalité est loin d'être acquise. La Fabrique nationale des armes relève de la commission paritaire des fabrications métalliques. Le rattrapage des salaires féminins se négocie petit pas par petit pas. Une première convention a porté sur les années 1962 à 1965 et a réduit l'écart salarial à 85 %. Une nouvelle convention pour les années 1966 à 1968 est en cours de négociation. On parle d'une augmentation 50 centimes à 1 franc. Les discussions sont difficiles. Le 18 février 1966, les partenaires sociaux approuvent un projet d'accord qui prendra court le premier janvier 1966. Il prévoit un rattrapage des salaires étalé sur deux ans, pour atteindre progressivement 90, 93 et 96,7 % pour les catégories qui concernent essentiellement les ouvrières.

La FN possède sa propre échelle de salaires et dit ne faire aucune distinction entre les hommes et les femmes mais c'est un leurre. Une centaine de postes -les polisseuses et les graveuses-, sur les 3.500 postes féminins, sont mixtes. De plus, les compétences féminines sont systématiquement sous-évaluées. Elles sont exclues de toutes possibilités de promotion interne. Les femmes machines et les gamins sont les seuls à être payés à la production. Ce système de calcul engendre le stress et une pénibilité qui devrait se traduire par une valorisation salariale. Ce n'est pas le cas. Les conditions de travail sont pénibles : elles travaillent dans des grands halls, chacune attelée à une machine, dans l'huile en permanence, dans le bruit. Leur travail est répétitif, peu exigeant intellectuellement, disent les patrons, mais, répondent les ouvrières, il demande de la dextérité, de la précision, d'autant plus qu'il faut veiller à ne pas casser l'outil et à suivre le rythme. La direction attend la conclusion de l'accord national avant de commencer ses propres négociations internes mais, le 16 février 1966, les ouvrières, lassées d'attendre, débrayent. Toutes les négociations tant au niveau national qu'au niveau de l'entreprise, sont suspendues.

Depuis janvier 66, les assemblées syndicales se succèdent dans l'entreprise pour suivre l'avancement des négociations paritaires nationales. Au fur et à mesure, ces assemblées deviennent plus houleuses car la direction ne donne pas satisfaction. Le 9 février, les ouvrières organisent un mouvement spontané de protestation. Les délégués réunissent les ouvrières dans le réfectoire et leur demandent de reprendre le travail en échange de quoi ils s'engagent à prendre contact avec la direction qui refuse toute discussion avant la conclusion de l'accord national. Le 16 février, les ouvrières attendent les résultats des pourparlers. Comme la réponse est négative, elles partent en grève. « *Ils ont essayé de nous raisonner. Il n'y avait rien à faire. On est parti en grève* ». Elles font le tour des halls pour arrêter celles qui travaillent encore et organisent une manifestation improvisée dans les rues d'Herstal, en chantant une chanson composée la semaine précédente « *Le travail c'est la santé, mais pour cela il faut être payé* ».

Devant leur détermination, les délégués convoquent une assemblée générale pour le lendemain à la salle La Ruche, à la maison du peuple d'Herstal. Ce sera le lieu de rassemblement pendant toute la grève. Devant une assemblée de 3000 femmes très décidées, les permanents syndicaux tentent une dernière fois de faire respecter les procédures. Les femmes protestent. Finalement, les permanents syndicaux s'inclinent, ils soutiendront le conflit.

A l'usine, quasiment tous les secteurs dépendent du travail des femmes-machines. Dès le début du conflit, mille hommes sont mis au chômage technique, faute de pièces. A la fin de la grève, ce chômage touchera plus de 5000 travailleurs masculins, situation délicate qui pèsera sur le mouvement.

La grève des femmes de la FN fait des émules dans d'autres entreprises de la région : les femmes des ACEC, les travailleuses de Schreder, de Jaspar-Westinghouse à Awans-Bierset arrêtent le travail et se déclarent solidaires pour l'application du principe : A travail égal, salaire égal.

La direction de la FN rejette toute augmentation autre que celles prévues dans l'accord national soit 50 centimes. Les négociations sont bloquées. Les femmes refusent ce montant et ajoutent deux couplets à leur chanson : « *La direction a proposé cinquante centimes aux délégués mais nous les femmes, on a refusé. On ne demande pas la charité. Le travail, c'est la santé, pour ça faut être augmenté, les centimes, c'est pas assez pour se faire crever.* »

La grève sera longue. La deuxième semaine de grève commence et les organisations syndicales proposent la constitution d'un comité de grève composé de 29 grévistes connues par les syndicats. Il s'agit clairement d'endiguer les influences extérieures. Charlotte Hauglustaine (FGTB) sera nommée présidente et Rita Jeusette (CSC) secrétaire. Le comité va gérer et répartir le produit des collectes de solidarité, recevoir les informations détaillées sur le suivi des négociations et in fine, participer à la dernière conciliation. Désormais, les travailleuses qui étaient relativement indisciplinées, s'organisent et se disciplinent.

Les mouvements féminins, dès le début, se déclarent solidaires de la grève. Ils font campagne pour faire comprendre qui sont ces travailleuses, en quoi leur revendication à l'égalité salariale est légitime. Elles insistent sur le droit à l'égalité entre homme et femme et sur la conception erronée du salaire féminin comme salaire d'appoint. En 1966, l'opinion publique est encore largement portée à juger négativement la femme qui travaille et à condamner encore davantage cette grève féminine qui entraîne tant de familles dans la misère ! Les motions de solidarité arrivent en grand nombre. La renommée de la grève dépasse les frontières : les Françaises, les Néerlandaises apportent leur témoignage de sympathie et récoltent des fonds.

Le mouvement de solidarité s'amplifie. La marche sur Liège organisée le 25 avril rassemble plus de 5000 personnes. De nombreuses délégations de femmes venues de toute la Belgique et de l'Europe sont présentes.

Pendant ce temps, les négociations se poursuivent pour aboutir vers le 4 mai à un accord. Il prévoit une augmentation horaire immédiate de 2 francs et ensuite une seconde augmentation de 75 centimes au premier janvier 1967, une clause de réserve excluant toute revendication de hausse des salaires masculins et une annexe visant à lutter contre l'absentéisme féminin. Les travailleuses se prononcent pour la reprise avec 1320 oui, 205 non, 20 bulletins nul. La grève est finie. Le 10 mai, les grévistes rentrent en cortège dans l'usine en chantant une dernière fois leur chanson de lutte. Elles revendiquaient 5 francs d'augmentation de salaire immédiatement. Elles obtiennent la moitié. Elles sont conscientes qu'elles n'ont pas obtenu l'égalité formelle mais elles ont la promesse de la créa-

tion d'une commission pour l'égalisation des salaires. Rapidement constituée – 8 travailleuses y participent –, cette commission est chargée de valoriser les fonctions féminines et de proposer des correctifs financiers. Quand les ouvrières rentrent dans l'usine, elles retrouvent leurs machines, le bruit, l'huile et les mauvaises conditions sanitaires. Mais les ouvrières ne se laissent plus faire. Elles savent qu'elles sont une force non négligeable. Un deuxième conflit sera nécessaire en 1974 pour changer de manière significative les conditions d'hygiène et de travail, les classifications et les possibilités de promotion des femmes dans l'entreprise.

Au delà de la revendication salariale, la grève de la FN oblige le mouvement syndical à repenser la place des travailleuses dans l'action syndicale et la participation des femmes dans les structures. Elle aura une influence importante pour la prise en considération des problèmes spécifiques des travailleuses et un impact sur le mouvement syndical en général.

Les ouvrières de la FN revendiquent de meilleurs salaires et prennent comme référence l'article 119 du Traité de Rome donnant à cette grève, une envergure toute autre que celle d'une simple lutte locale pour des améliorations salariales. C'est le droit européen qui est, pour la première fois, évoqué. Ce fait confère un retentissement international au mouvement. Les femmes de Belgique et d'Europe sont solidaires en paroles et en actes avec les travailleuses de la FN. Leur combat devient celui de toutes les femmes en Europe pour l'égalité. Cette grève aura des répercussions au niveau du parlement européen avec la convocation d'une réunion extraordinaire de la commission sociale pour évaluer l'application de l'article 119. Au niveau de la politique belge, elle va accélérer la publication de l'arrêté royal de 1967 sur le travail des femmes qui ouvre une possibilité d'action en justice.

La grève des ouvrières de la FN appartient au registre des luttes sociales mais, par sa revendication à l'égalité salariale, elle est aussi une étape importante dans l'histoire de l'émancipation des femmes en Belgique. Pour soutenir les grévistes, le Comité « à travail égal, salaire égal », se crée. Il organise conférences de presse et manifestations pour dénoncer les discriminations que connaissent les femmes dans le travail mais aussi dans la formation, dans leur carrière professionnelle, dans le poids de la deuxième journée, et de manière plus générale dans le monde politique, économique et social.

La grève de la FN est le fait principalement des 3000 travailleuses. Elles ont conscience d'avoir été actrices d'un changement historique. « La lutte que vous avez menée » dira Robert Lambion, « est un des plus beaux combats du mouvement ouvrier. Pour votre courage qui a forcé l'admiration de tous, pour le jalon que vous avez posé dans l'histoire du mouvement ouvrier et l'émancipation de la femme, nous vous disons, merci, mesdames ».

Références

- Robert Gubbels, *La grève au féminin*, les éditions du C.E.R.S.E., 1966.
- Marie-Thérèse Coenen, *La grève des femmes de la F.N. en 1966. une première en Europe*, Bruxelles, POL-HIS, 1991.
- C. Deguelle, *Les grèves féminines de la construction métallique et la revendication pour l'égalité de rémunération*, Courrier hebdomadaire du CRISP, n°325-326, 1966.
- Il existe un film et une brochure : *Femmes machines* de Marie Anne Thunissen, Production : Les films de la passerelle, RTBF Liège, unité documentaire, 1996. Brochure : *Femmes-machines*, un film de Marie Anne Thunissen , Liège, «éditions Yellow Now», 1996.
- Rita de Fléron (Liège) dans *Femmes d'Europe. Voix et visages. Travailleuses en milieu rural et industriel en Belgique, France, Luxembourg et Suède*, Éditions du cerisier, Cuesmes, 2002, pp.25-33. Rita Jeusette donne son témoignage sur la grève.